

Droit Administratif, un droit déséquilibré

Par **Mowgli**, le 17/09/2016 à 00:21

Bonsoir à tous,

J'ai un petit soucis. Mon professeur nous a donné une citation mais impossible de retrouver l'auteur. Quelqu'un saurait-il qui a dit que ""le droit administratif est un droit du déséquilibre"?

Merci d'avance.

Par **philippelebel**, le 17/09/2016 à 17:34

Salut,

Je ne pense pas que ça soit une citation. C'est une expression qui est couramment utilisée car il s'agit d'une des caractéristiques du droit administratif: le déséquilibre qu'il existe entre l'administration qui vise l'intérêt général et les personnes privés.